



# LE GUIDE DU BON EXPERT



Ce guide a vocation à conseiller au mieux les experts et commissaires d'avaries recommandés par le CESAM. Cette présentation tend à expliquer les attentes des courtiers et assureurs français, au vu de leurs besoins en terme d'expertise et de la réglementation française en la matière. Veuillez également noter que ces conseils sont fortement recommandés, et leur respect sera contrôlé lors des audits conduits par le CESAM. Vous pouvez retrouver l'ensemble des règles applicables [ici](#).

## Recommandations

### AVANT L'EXPERTISE

- Accusez réception de la mission du mandant dans les meilleurs délais.
- Convoquez toutes les parties prenantes à l'expertise, soit par voie postale par LRAR, soit par email avec AR (en les conservant). Le délai de convocation des parties est primordiale : vous ne pouvez, sauf exception (marchandises périssables, demande expresse de votre mandant etc.) convoquer les parties dans un délai inférieur à 3 jours ouvrables.

*Le respect du contradictoire est très important pour vos mandants : si les parties n'ont pas été convoquées, ou dans des délais trop courts, les conclusions du rapport d'expertise seront inopposables.*

- Si vous êtes déjà intervenu sur l'unité à expertiser (pour les experts corps), ou si vous intervenez déjà pour une partie prenante à la chaîne de transport, informez en votre mandant immédiatement et désistez vous si celui-ci n'autorise pas votre intervention pour compte commun.

### PENDANT L'EXPERTISE

- Faites tous les tests communément admis qui permettent l'appréciation de l'étendue des dommages ou ses origines (tests au nitrate d'argent, relevés de température sur plusieurs palettes et plusieurs lits, tests en laboratoire, etc.). Pour les tests engendrant des coûts supplémentaires, demandez l'accord de votre mandant préalablement.



# LE GUIDE DU BON EXPERT



## APRES L'EXPERTISE

- Identifiez clairement les intervenants à la chaîne de transport et leur lien contractuel avec les autres dans votre rapport.
- Légendez vos photographies (surtout si la marchandise ou l'unité expertisée sont peu communes/complexes/techniques) : soyez pédagogue avec votre mandant !
- Déterminez clairement les causes et origines du sinistre en vous appuyant sur vos constatations. Si vous êtes dans l'impossibilité de déterminer clairement l'origine du sinistre, faites en mention dans votre rapport.
- Etablissez clairement le quantum des dommages. Vous pouvez également opposer votre chiffrage aux experts des parties adverses.
- Déposez votre rapport dans un délai raisonnable.
- Détaillez les coûts de votre facture d'intervention.

## A ne pas faire

- Ne réglez pas les sinistres.
- Ne prenez pas position sur les garanties d'assurance éventuellement mobilisables.
- N'interprétez pas les comportements de l'Assuré, tenez vous en aux faits.

## Astuces

- Prenez votre mandant par la main, expliquez lui les termes techniques et les faits de manière simple et concise.
- Tenez votre mandant régulièrement informé de l'évolution du dossier, prévenez les relances !
- Facilitez la lisibilité de votre rapport avec une mise en page et une orthographe claires et soignées.
- Améliorez la qualité de votre rapport en intégrant des photographies pertinentes. Fléchez/expliquez ce que vous décrivez.